

COMMUNE**ST MAURICE DE GOURDANS**DEPARTEMENT**AIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D.26-02-04

Date convocation : 20/02/2026
Nombre de conseillers présents et
représentés : 15

Votants : 15
Délibération publiée le :
27/02/2026

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMELIORATION ET L'EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEO PROTECTION

Le vingt-six février deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Maurice de Gourdans, dûment convoqué en séance officielle le 20 février deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Fabrice VENET, Maire.

PRÉSENTS :

Fabrice VENET, Jérôme ARRAMBOURG, Catherine BA, Didier BRAU, Loïc CALARD, Sandrine CROST, Nathalie LLAMBRICH, Michel MITANNE, Marc PUYPE, David RICHARD, Myriam SAINT-GENIS, Samuèle SALMON, Estelle SEGURA, Yves VENÇON,

ONT DONNÉ PROCURATION : Eric BA (Catherine BA) - Denise BOUVIER (Yves VENÇON) - Julien PERRIN (Michel MITANNE)

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

ABSENTS : Sandrine CROST – Samuèle SALMON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Myriam SAINT - GENIS

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMELIORATION ET L'EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEO PROTECTION

Rapporteur : Monsieur Le Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L.2125-1,

VU l'intérêt pour la commune de déployer son propre parc de vidéo protection,

D.26-02-04

Le projet porte sur l'amélioration du système existant et l'extension.

La municipalité a missionné un AMO (Assistant à maîtrise d'ouvrage) pour l'accompagner dans la mission d'analyse et de consultation.

Les travaux envisagés sont les suivants :

- 10 points vidéo
- 18 caméras

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Matériels et équipement	199 250. 00 € HT	Région AURA	100 000. 00 € HT
		Etat FIPD	20 000. 00 € HT
		Département	31 196. 25 € HT
		Fonds propres	48 053. 75 € HT
Total des dépenses	199 250. 00 € HT	Total des recettes	199 250. 00 € HT

APRES AVOIR ENTENDU LES EXPLICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à demander les subventions auprès de la Région AURA, de l'Etat et du Département
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à prévoir la dépense et la recette au budget 2026

Pour : 15 voix - Unanimité

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

La secrétaire de séance,
Mme Saint Genis



Pour extrait conforme
Le Maire
Fabrice VENET



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
001-210103784-20260226-D260204Subprote-DE
Date de réception préfecture : 02/03/2026